

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos*, le **lundi 18 janvier 2021** à compter de **20h**.

À laquelle sont présents par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller
Monsieur Yvon Yelle, conseiller
Monsieur Dany Brosseau, conseiller
Monsieur Claude Boyer, conseiller
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Est absente :

Madame Annie Payant, conseillère

Est également présent par moyen de communication électronique, soit par visioconférence :

M^e Patrice de Repentigny, greffier
Madame Nancy Corriveau, directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. CONSEIL

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 21 décembre 2020
- 1.5 La Maison des Jeunes St-Rémi Inc. – Demande de subvention – Année 2021
- 1.6 Demande de don - Fabrique de la Paroisse de Saint-Rémi – Construction d'un muret au cimetière

2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

- 3.1 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V638-2021-01 amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine)

* Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue à huis clos avec diffusion de l'enregistrement audio sur le site Internet de la Ville dès que possible, le tout en conformité avec l'arrêté 2020-074 du 2 octobre 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

- 3.2 Adoption du premier projet - Règlement numéro V638-2021-01 amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine)
- 3.3 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-12 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60)
- 3.4 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2021-12 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60)
- 3.5 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-13 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53)
- 3.6 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2021-13 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53)
- 3.7 Avis de motion - Dépôt du premier projet de règlement numéro V654-2021-14 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57)
- 3.8 Adoption du premier projet - Règlement numéro V654-2021-14 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57)
- 3.9 Adoption - Règlement numéro V696-2021-01 amendant le règlement relatif aux services de collectes des matières résiduelles
- 3.10 Adoption - Règlement numéro V702-2021-00 établissant un programme de subvention à l'achat de couches réutilisables pour enfants

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois de décembre 2020 - Dépôt
- 4.2 Affectations de surplus à divers projets en immobilisations tel que prévu au programme triennal des immobilisations 2021-2022-2023
- 4.3 Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro V700-2021-01 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux
- 4.4 Adoption - Règlement numéro V703-2021-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2021
- 4.5 Adoption - Règlement numéro V704-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Rouge
- 4.6 Adoption - Règlement numéro V705-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Saint-Pierre

4.7 Adoption - Règlement numéro V706-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien de la branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi

4.8 Adoption - Règlement numéro V707-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Turgeon

5. SERVICE DU GREFFE

6. SERVICE DES LOISIRS

7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

12. CORRESPONDANCE

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 CONSEIL

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

Madame la mairesse Sylvie Gagnon-Breton souhaite une *Bonne Année 2021* aux citoyennes et citoyens de la Ville de Saint-Rémi.

21-01-0001

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

21-01-002

1.4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2020

ATTENDU que copie des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 21 décembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire tenues le 21 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-003

1.5 LA MAISON DES JEUNES ST-RÉMI INC. – DEMANDE DE SUBVENTION – ANNÉE 2021

ATTENDU la demande de subvention de l'organisme La Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour l'année 2021;

ATTENDU l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

ATTENDU que la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville subventionne La Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour les services d'un travailleur de milieu sur son territoire et que la Ville de Saint-Rémi débourse une somme de 10 000 \$ pour ce projet;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'une subvention d'une somme de 25 000 \$ à l'organisme La Maison des Jeunes St-Rémi Inc. pour ses activités durant l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0004

**1.6 DEMANDE DE DON - FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-RÉMI –
CONSTRUCTION D'UN MURET AU CIMETIÈRE**

ATTENDU la demande de don de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Rémi pour la construction d'un muret au cimetière de Saint-Rémi;

ATTENDU que la présente est accompagnée d'un certificat de disponibilité de crédits délivré par la directrice du Service des finances et trésorière confirmant au conseil municipal que les fonds nécessaires pour couvrir cette dépense à engager sont prévus et réservés à cet effet dans le budget de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer
ET: résolu unanimement

d'autoriser le versement d'un montant de 500 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Rémi pour la construction d'un muret au cimetière de Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

3 SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

21-01-0005

3.1 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2016-00 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION URBAINE)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Yvon Yelle, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V638-2021-01 amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine).
- dépose le premier projet du règlement numéro V638-2021-01 intitulé : Règlement amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine).

21-01-0006

3.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V638-2016-00 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (AGRANDISSEMENT DE L'AIRE D'AFFECTATION URBAINE)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 en référence au règlement numéro V638-2021-01 amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement numéro V638-2021-01, intitulé : Premier projet de règlement numéro V638-2021-01 amendant le règlement numéro V638-2016-00 relatif au Plan d'urbanisme (agrandissement de l'aire d'affectation urbaine), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0007

3.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.60)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Yvon Yelle, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-12 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60).
- dépose le premier projet du règlement numéro V654-2021-12 intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60).

21-01-0008

3.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-12 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.60)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-12 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle
ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement numéro V654-2021-12, intitulé : Premier projet de règlement numéro V654-2021-12 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.60), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0009

3.5 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.53)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Jean-François Daoust, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-13 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53).
- dépose le premier projet du règlement numéro V654-2021-13 intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53).

21-01-0010

3.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.53)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-13 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement numéro V654-2021-13, intitulé : Premier projet de règlement numéro V654-2021-13 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.53), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0011

3.7 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.57)

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Jean-François Daoust, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, le règlement numéro V654-2021-14 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57).
- dépose le premier projet du règlement numéro V654-2021-14 intitulé : Règlement amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57).

21-01-0012

3.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO V654-2021-14 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO V654-2017-00 ET SES AMENDEMENTS (ZONE HAB.57)

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du premier projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2021 en référence au règlement numéro V654-2021-14 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57);

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-François Daoust

ET: résolu unanimement

que le premier projet de règlement numéro V654-2021-14, intitulé : Premier projet de règlement numéro V654-2021-14 amendant le règlement de zonage numéro V654-2017-00 et ses amendements (Zone HAB.57), soit adopté et soit soumis à une consultation écrite quant à son objet et aux conséquences de son adoption;

qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet est remplacée par une consultation écrite annoncée quinze (15) jours au préalable, et ce, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux;

que soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation en vertu des arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, ainsi qu'à cet effet il publie l'avis requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0013

3.9 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V696-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX SERVICES DE COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V696-2021-01 amendant le règlement relatif aux services de collectes des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Dany Brosseau
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V696-2021-01, intitulé : Règlement amendant le règlement relatif aux services de collectes des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0014

3.10 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V702-2021-00 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE SUBVENTION À L'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES POUR ENFANTS

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V702-2021-00 établissant un programme de subvention à l'achat de couches réutilisables pour enfants;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V702-2021-00, intitulé : Règlement établissant un programme de subvention à l'achat de couches réutilisables pour enfants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 SERVICE DES FINANCES

21-01-0015

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020 - DÉPÔT

COMMENTAIRE

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois de décembre 2020 des comptes à payer au montant de 500 785,72 \$ et des chèques à ratifier au montant de 646 144,24 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

 Stéphanie Yelle, CPA, CGA
 Directrice du Service des finances et trésorière

21-01-0016

4.2 AFFECTATIONS DE SURPLUS À DIVERS PROJETS EN IMMOBILISATIONS TEL QUE PRÉVU AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023

ATTENDU que le conseil municipal a adopté en décembre 2020 un programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder dans certains dossiers et que des sommes nécessaires doivent être affectées pour la réalisation de divers projets;

ATTENDU que du financement supplémentaire est nécessaire pour le projet de solution globale - recherche en eau;

ATTENDU la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Boyer

ET: résolu unanimement

que le conseil municipal autorise l'affectation des divers surplus au financement des projets suivants afin de pouvoir débiter certains travaux:

No de projet	Année du projet	Description	Surplus utilisé	Montant
21-01	2021	Solution globale - Mise en fonction des nouveaux puits	Surplus affecté - aqueduc	30 000,00 \$
19-02	2021	Arboretum, parc canin et jardins communautaires - enseignes	Surplus affecté - divers projets	20 000,00 \$
19-02	2021	Arboretum, parc canin et jardins communautaires - stationnement et éclairage	Surplus affecté - divers projets	205 000,00 \$
20-24	2021	Parc aux quatre vents - Jeux d'eau	Surplus affecté - divers projets	475 000,00 \$
21-02	2021	Bassin de décantation (site neige usée)- Clôtures	Surplus affecté - divers projets	45 000,00 \$
20-06	2020	Solution globale - Recherche en eau	Surplus affecté - aqueduc	123 345,63 \$
		Affectation des différents surplus		898 345,63 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0017

4.3 AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2021-01 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO V700-2020-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Monsieur le conseiller Dany Brosseau, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro V700-2021-01 amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux.
- dépose le projet du règlement numéro V700-2021-01 intitulé : Règlement amendant le règlement numéro V700-2020-00 décrétant l'imposition des taux de tarification des services municipaux.

21-01-0018

4.4 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V703-2021-00 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2021

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V703-2021-00 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Yelle

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V703-2021-00, intitulé : Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0019

4.5 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V704-2021-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU RUISSEAU ROUGE

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V704-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Rouge;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin

ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V704-2021-00, intitulé : Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Ruisseau Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0020

4.6 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V705-2021-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU RIVIÈRE SAINT-PIERRE

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V705-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Saint-Pierre;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V705-2021-00, intitulé : Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Saint-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0021

4.7 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V706-2021-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE 16 DU GRAND COURS D'EAU SAINT-RÉMI

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V706-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien de la branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V706-2021-00, intitulé : Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien de la branche 16 du Grand cours d'eau Saint-Rémi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-01-0022

4.8 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V707-2021-00 DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES DÉPENSES AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU RIVIÈRE TURGEON

ATTENDU l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 en référence au règlement numéro V707-2021-00 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Turgeon;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

d'adopter le règlement numéro V707-2021-00, intitulé : Règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses aux travaux d'entretien du cours d'eau Rivière Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SERVICE DU GREFFE

6 SERVICE DES LOISIRS

7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION

8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE

21-01-0023

12 CORRESPONDANCE

Lettre en date du 12 janvier 2021 de madame Mahsa Taheri Nejad, de la direction de la coordination et des relations avec le milieu du ministère des Transports du Québec, autorisant la Ville à prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 l'exécution de travaux pour la réalisation d'une piste cyclopédestre dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures du transport actif dans le périmètre urbain (TAPU).

13 AFFAIRES NOUVELLES

14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE

Madame la mairesse informe les citoyens des faits suivants:

- Qu'il est possible de s'amuser au Parc Jean-Paul-Ferdais en faisant de la glissade sur tube avec une surveillance les vendredis de 16 h 30 à 19 h 30, les samedis de 10 h à 17 h et les dimanches de 10 h à 17 h;
- Que le bilan ImaginAction de 2015 à 2020 relativement à la planification stratégique en fonction de 10 axes d'intervention sera disponible en ligne à ville.saint-remi.qc.ca dès vendredi. De plus, une publication du bilan sera faite dans l'infolettre ainsi que dans l'Écho. Vous serez également invité à participer à un court sondage, car vos besoins nous intéressent. Un tirage parmi les participants de 5 cartes cadeaux de 50 \$ provenant de nos commerçants locaux aura lieu;
- Que des stations d'études sont disponibles à la bibliothèque pour étudiants ayant besoin d'un ordinateur ou d'une connexion internet. Les détails de la prise de rendez-vous sont disponibles sur le site Internet de la Ville;
- Qu'il est toujours possible d'emprunter des livres pour emporter à la bibliothèque (prêt sans contact). Vous pouvez appeler au 450 454 3993, poste 2419 afin de commander vos livres;
- Qu'étant donné l'impossibilité de donner des cours dans nos locaux, nous poursuivons nos cours gratuits en ligne via Zoom. Pour ce faire, vous n'avez qu'à aller sur le site de la Ville;
- Que cette année, le stationnement hivernal est interdit seulement lors des opérations de déneigement. Vous pouvez vous informer quotidiennement via notre site Internet ou à la ligne INFO-NEIGE au 450 454-5112;
- Qu'il est important de continuer à se protéger et de respecter les consignes de la santé publique. Également, si vous vivez du stress, de l'anxiété ou de la déprime, vous pouvez contacter le service Info-Social 811.

15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

21-01-0024

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie-Dominique Fortin
ET: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 26.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Sylvie Gagnon-Breton
Mairesse

M^e Patrice de Repentigny, notaire
Greffier